



# Commune déléguée de Rully



édition  
**2019**

# Le mot du Maire délégué

*Chers administrés,*

**2019** vient d'arriver. Bientôt 3 ans se sont écoulés depuis la création de la commune nouvelle... qui n'est, du coup, plus tout à fait nouvelle !

*L'année 2018 s'est déroulée sans grands travaux car il faut savoir être raisonnable et ne pas demander plus qu'on ne peut, et nous semble-t-il – nous, les membres du conseil communal – pas plus qu'on n'aurait fait si nous étions restés Rully seul !*

*Au regard de ce qui avait été fait en 2017, nous avons décidé de refaire les planchers du clocher qui étaient abîmés et dangereusement fragiles. Merci aux agents communaux pour la qualité de leur travail. Pour le reste, il s'est agi d'entretiens courants.*

*À partir de maintenant, nous allons envisager les travaux de manière sensiblement différente puisque Valdallière a recruté un responsable technique. Le but est d'organiser les chantiers à plusieurs agents quand cela s'avèrera plus efficace et de profiter des compétences spécifiques de chacun.*

*Nous espérons ainsi finaliser le marquage au sol suite aux travaux du bourg et améliorer l'accès et l'environnement de la salle des fêtes. L'adressage, bien que retardé, car conduit au niveau de l'ensemble de Valdallière, reste d'actualité.*

*Il faut par ailleurs, avoir conscience que l'effort à consentir pour que nos enfants puissent enfin bénéficier, comme l'ensemble des enfants des secteurs de Vassy et de Montchamp, d'une école à la hauteur de notre époque, va être conséquent. C'est un choix longuement discuté, qu'il va nous falloir assumer. Mais comment pourrait-on justifier que plus d'un tiers de nos élèves ne bénéficie pas des mêmes conditions d'apprentissage que leurs camarades ?*

*Il est bon de rappeler que cet investissement n'aurait pas été envisageable sans la commune nouvelle.*

*Pour revenir sur ce sujet, je souhaiterais préciser que nous avons essayé, autant que possible, d'accompagner les changements pour que le quotidien de chaque citoyen n'en soit pas trop perturbé. Cependant, le contexte territorial a été bouleversé et le cadre législatif a subi d'importantes évolutions ; à tel point, qu'il est difficile de faire la part des choses et d'appréhender celles qui sont réellement liées à la commune nouvelle. Je pense notamment à l'urbanisme et à la défense incendie.*

*Ne nous y trompons pas : les difficultés auxquelles nous faisons face sont bien à imputer aux mises à jour législatives et non aux changements de notre configuration territoriale.*

*Il serait aisé de jouer de la confusion pour qui voudrait remettre en cause le choix fait fin 2015 ...*

*Aujourd'hui, et quoi qu'on en pense, il nous faut assumer ce choix et œuvrer pour le bien commun. Et ce faisant, ne pas oublier que le destin de nos communes était précédemment lié dans la communauté de communes de Vassy. Il l'est encore un peu plus aujourd'hui, et je reste persuadée que c'est là une force, même si effectivement, personne ne peut dire ce qu'il serait advenu de nos communes restées isolées.*

*En ces temps mouvementés et empreints d'un individualisme trop souvent exacerbé, je voudrais également rappeler que dans « collectivité », il y a « collectif ».*

*Oui ! la collectivité a vocation à agir pour le bien de tous, pour l'intérêt général, celui-là même qui n'est pas la somme d'intérêts particuliers.*

*C'est bien dans ce sens que nous inscrivons notre action. Mais comme nous ne sommes ni omniprésents, ni omniscients, c'est aussi à chaque citoyen de prendre ses responsabilités et d'accomplir son devoir. Je citerai simplement deux exemples : le tri des ordures ménagères pour lequel les félicitations sont de rigueur (même si on peut toujours faire mieux) et les chiens qui divaguent... et là, je compte sur un certain nombre d'entre vous pour faire mieux !*

*Enfin, je vous rappelle que le conseil communal et moi-même restons à votre écoute.*

*Je vous souhaite, en notre nom à tous, une belle et heureuse année 2019.*

*Votre Maire déléguée, Caroline CHANU*

## **Les informations pratiques**

### **Contact Mairie :**

Mme Caroline CHANU, Maire délégué 06.29.80.87.83  
Mme Françoise HALBOUT, secrétaire de mairie 02.31.67.81.67  
Courriel [rully.mairie@wanadoo.fr](mailto:rully.mairie@wanadoo.fr)



**Permanence : Le mardi de 15 heures 30 à 17 heures 30.**

### **Location salle polyvalente :**

<b>Tarif commune :</b>	<b>107 €</b>
<b>Tarif hors commune :</b>	<b>120 €</b>
<b>Electricité : 0,15 € du kW</b>	
<b>Couverts : 0,76 €</b>	
<b>Acompte de 60 € à la réservation.</b>	
<b>Chèque caution de 150 €</b>	

### **Attestation d'assurance responsabilité civile exigée**

Contact : M. Yohann HASLEY 02.31.68.80.01

# Chapelle aux Morts Notre Dame de la Consolation



Chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge, bénie le 22 août 1920 à usage de Monument aux Morts.

A l'origine cette construction, ainsi qu'en fait foi le registre des délibérations de l'époque, était la propriété de l'Abbé CHAUVIN, 35 ans, curé de RULLY (1864-1934) L'Abbé Chauvin avait permis que les restes des corps de deux victimes de la guerre 14-18 de la commune reposent dans ladite chapelle ainsi qu'en font foi les

deux plaques respectives fixées au sol.

L'abbé Chauvin resta propriétaire des lieux jusqu'en 1927, date de l'entrée en possession par l'évêché de BAYEUX, lequel rétrocéda l'édifice à la commune en 1976 pour le franc symbolique. A l'intérieur de cette chapelle sur deux plaques commémoratives figurent 8 morts (A.PORQUET, R.GUILLAUME, A.LAINÉ, C.AURAND, C.LAINÉ, E.SALLES, G.CHANCEREL, A.GUEDON) et 4 disparus (J.DELAUNAY, V.TROCHON, E.BUOT, H.MARIE) de la guerre 14-18 pour RULLY. En partie latérale, figurent 53 plaques pour RULLY et 25 pour d'autres villes ou communes du Calvados, 8 de l'Orne, 2 de la Manche et 1 de l'Eure et Loir.



## Commémoration du 8 mai 2018



# État-Civil 2018

## Naissances

- ♥ Laura LEGER le 28 septembre, « Le Bourg »
- ♥ Joséphine BELLEC le 30 septembre, « Bully »



*Nos compliments aux parents*

## Décès

- Pierre GUILLOUET le 19 février, « La Motte »
- Thérèse GASCOIN le 22 avril, « La Lande »
- Lucienne GUILLOUET le 29 août, « La Motte »

## Personnes nées à Rully et décédées au cours de l'année :

- Yvette JEANNE le 4 janvier
- Michel ROGER le 7 janvier
- André GOSSELIN le 2 février
- Arlette ANDRIN le 7 avril
- Roland PERRIN le 29 avril
- Lucie LECHATELLIER le 2 août
- Yvonne GUEDON le 1<sup>er</sup> septembre

*Condoléances aux familles.*



*La mise en page du bulletin de Rully a été réalisée par Julie Marchand.*



Meilleurs  
Voeux